

Atout PLIE Nord-Ouest 91

OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE A PROCEDURE ADAPTEE :

MODULE « PREPARATION AUX VISITES METIERS »

DE L ACTION :

« LES RENDEZ VOUS PROFESSIONNELS POUR DECOUVRIR LES METIERS »

CAHIER DES CHARGES

Date de mise en ligne du présent cahier des charges :

04/04/2017

Date limite de dépôt :

14/04/2017

Interlocuteur Equipe Atout PLIE Nord-Ouest 91 :

Inès GAROUSTE, chargée de mission

Réponse à transmettre par mail et par courrier :

- Mail : i.garouste@atoutplie.fr

- Adresse :

Atout PLIE Nord-Ouest 91
15 AVENUE DE NORVEGE, PARC D'ACTIVITE DE COURTABOEUF
91 140 VILLEBON SUR YVETTE

Période d'exécution de la prestation :

Entre le 17/04/2017 au 31/12/2017

ARTICLE 1 – OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE A PROCEDURE ADAPTEE

Le présent cahier des charges a pour objet la réalisation du module « Préparation aux visites découverte des métiers » plurisectoriels de l'action cofinancée par la Région IDF « LES RDV PROFESSIONNELS POUR DECOUVRIR LES METIERS ».

L'action est soutenue financièrement par la Région IDF et les FSE, " Actions pour l'Emploi des Plus Fragiles » : dispositif de la Région Île-de-France destiné exclusivement à soutenir les publics accompagnés par les PLIE. La finalité est le retour à l'emploi, par le biais d'actions spécifiques et ciblées pour ce type de publics.

Ce programme a pour objet d'accompagner 84 personnes en difficulté et en recherche d'emploi ou formation, vers une confirmation ou réorientation de leurs projets professionnels sur les secteurs métiers visés.

La présente prestation porte sur la mise en place d'un module de préparation aux RDV Professionnels des participants, par l'animation de journées de prestation de préparation aux visites métiers, et de soutien à la recherche de PMSMP pour les participants volontaires.

Ce programme est composé de 7 sessions de découvertes métiers sectoriels intitulées « RV Professionnels » composées sur 4 jours des modules suivantes :

- Jour 1 : Positionnement individuel, intervention d'un représentant de la branche professionnelle ou d'une fédération professionnelle
- Jour 2 : LOT 1 « Préparation aux visites métiers »
- Jour 3 : visites entreprises
- ½ Jour 4 : Suite LOT 1 « Préparation aux visites métiers »
- A 2 mois à l'issue de chaque session : LOT 2 « Soutien à la recherche de PMSMP pour les participants volontaires »

Ce programme se déroule sur 7 sessions en 2017, organisées par la chargée de mission interlocutrice sur l'action. Pour préparer au mieux les candidats à la rencontre avec les entreprises et représentants de branches métiers, un module de « Préparation aux visites métiers » plurisectoriel sera proposé à l'ensemble des participants.

ARTICLE 2 – CONTEXTE GLOBAL DU PROGRAMME

- Favoriser l'accès et le maintien à un emploi pour un groupe de personnes en insertion. Lutter contre les discriminations et réduire les pratiques sélectives d'embauche des employeurs, en intégrant des personnes en situation précaire et en grande difficulté. L'action se déroulera dans une logique de soutien à l'insertion professionnelle de personnes sur des contrats à durée déterminée ou sur des contrats à durée indéterminée.
- L'objectif est de permettre aux participants du PLIE de découvrir les différents métiers liés aux secteurs d'activité ciblés, de rencontrer des employeurs locaux et de discuter avec eux des exigences des postes, des opportunités également, d'avoir une analyse des plus fine des profils et métiers visés par les participants à l'issue des sessions, de nouer un partenariat privilégié avec les entreprises locales pour nos exposer leurs métiers et leur organisation.
- Les participants volontaires se verront proposer une recherche de PMSMP à l'issue des sessions pour tester leur projet. Les suites de parcours peuvent être des entrées en formation, remises à niveau ou encore en emploi direct.

Atout PLIE Nord-Ouest 91, 15 AV. DE NORVEGE,
PARC D'ACTIVITES DE COURTABOEUF- 91140 VILLEBON SUR YVETTE
☎ 01 69 29 00 11 MAIL : i.garouste@atoutplie.fr
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 94 99 Z

- Des rencontres régulières avec le coordinateur Atout Plie seront programmées afin de rendre compte de l'évolution de l'action.

Séquençage d'une session - Type de l'action « Les RDV Professionnels pour découvrir les métiers »

- Jour 1 : Positionnement individuel, intervention d'un représentant de la branche professionnelle
- Jour 2 : LOT 1 « Préparation aux visites métiers »
- Jour 3 : visites entreprises
- ½ Jour 4 : Suite LOT 1 « Préparation aux visites métiers »
- A 2 mois à l'issue de chaque session : LOT 2 « Soutien à la recherche de PMSMP pour les participants volontaires »

ARTICLE 3 – DESCRIPTIF DE LA PRESTATION ATTENDUE

Effectif : 84 personnes participeront aux découvertes métiers «Les RDV Professionnels pour découvrir les métiers » soit 7 sessions de 12 personnes.

Le ou les prestataires retenus devront préparer les candidats pour les visites entreprises, les outiller pour favoriser les échanges avec le RH ou le représentant de l'entreprise, révision des codes de l'entreprise.

LOT 1 : Module « Préparation aux visites métiers »

La matinée de 4h :

- Transmettre au groupe de l'information globale sur le secteur métier visé (les filières, les différents métiers, les contraintes des métiers, les évolutions possibles)
- Faire intervenir un acteur professionnel du secteur (branche professionnelle, fédération professionnelle...) pour compléter l'information

L'après midi de 4h :

- Accentuer le contenu sur les codes de l'entreprise, la communication professionnelle, la posture professionnelle à adopter pour se rendre aux visites d'entreprises dans le cadre de la session
- Permettre la valoriser de ses atouts, permettre aux demandeurs d'emploi d'être convainquant et montrer son intérêt lors de ces visites découvertes des métiers, aller à l'essentiel, faire la différence, mettre en valeur les compétences du métier requises.
- Proposer tout type d'exercice permettant aux demandeurs d'emploi de répondre au mieux aux questions lors de la rencontre avec les entreprises, en un temps limité, de savoir être concis et percutant. Leur donner des clés pour mieux gérer leur stress face à la situation de recrutement collectif et individuel. Et travailler sur un support de questionnaire de visite.
- Leur donner des conseils adaptés en matière de tenue vestimentaire, leur faire prendre conscience de l'importance d'une apparence soignée (coiffure, maquillage, hygiène) en lien avec l'emploi visé.

Ce module devra s'adapter au métier visé de la session.

Résultats attendus :

- 90% de taux de présence
- 90% de taux de satisfaction à l'issue de la journée ½ de prestation
- 1 acteur professionnel mobilisé du secteur par session

Atout PLIE Nord-Ouest 91, 15 AV. DE NORVEGE,
PARC D'ACTIVITES DE COURTABOEUF- 91140 VILLEBON SUR YVETTE
☎ 01 69 29 00 11 MAIL : i.garouste@atoutplie.fr
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 94 99 Z

- 1 support par session attendu pour les participants reprenant les informations transmises lors de la journée ½ de prestation, les conseils utiles et le questionnaire d'enquête

1 demi-journée de 3h suite à la session de visites :

Les participants devront venir en possession de leur CV :

- Faire un débrief des visites avec les participants, faire le bilan de la session
- Identifier les atouts et qualités professionnelles des personnes, et les évolutions de souhaits métiers et pistes d'action suite à la visite (utilisation d'un support individuelle de réflexion par exemple, qui puisse être transmis également à la chargée de mission et aux référents PLIE).
- Transmettre de la méthodologie pour rechercher des postes ou se renseigner sur les formations dans le secteur visé (livret participant)

LOT 2 : Module soutien à la recherche de PMSMP pour les participants volontaires

- Soutenir la recherche de lieux d'immersion professionnelle et mettre en place l'immersion pour chaque participant intéressé
- Suivi à 2 mois à l'issue de la visite pour favoriser la mise en place de ces immersions de découverte métier

Le prestataire sera rémunéré au nombre de PMSMP déclenchées dans les 2 mois à l'issue de chaque session.

Résultats attendus :

- 90% de personnes satisfaites à l'issue du module
- 80 % de PMSMP décrochées sur l'effectif volontaire à 2 mois

ARTICLE 4 – LES SECTEURS PREVISIONNELS VISES ET DATES PREVISIONNELLES DE PRESTATION

Les semaines prévisionnelles de déroulement du Module « Préparation aux visites métiers » sont concernées pour le ou les prestataire(s) retenu(s) :

SESSION 1 : SECTEUR S.A.P / ADVF
SESSION 2 : SECTEUR RESTAURATION
SESSION 3 : SECTEUR VOIRIE
SESSION 4 : SECTEUR SECURITE
SESSION 5 : SECTEUR NETTOYAGE
SESSION 6 : SECTEUR à définir selon les opportunités
SESSION 7 : SECTEUR TRANSPORTS

Les différents secteurs programmés pourront être modifiés.

Les semaines prévisionnelles de déroulement du Module « Préparation aux visites métiers » pour le ou les prestataire(s) retenu(s) :

Semaine 17 ou 18
Semaine 19
Semaine 22
Semaine 26
Semaine 39
Semaine 42
Semaine 48

Atout PLIE Nord-Ouest 91, 15 AV. DE NORVEGE,
PARC D'ACTIVITES DE COURTABOEUF- 91140 VILLEBON SUR YVETTE
☎ 01 69 29 00 11 MAIL : i.garouste@atoutplie.fr
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 94 99 Z

ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

ARTICLE 4-1 LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Le prestataire doit se situer sur un territoire facilement abordable par les transports en commun et donc aisément accessible par les participants. Les locaux où se déroulera la prestation doivent être clairement nommés dans la réponse à la mise en concurrence à procédure adaptée. Le PLIE pourra être en renfort sur la recherche d'un lieu de formation en salle, le cas échéant. Le ou les prestataire(s) retenu(s) devra mettre à disposition, dans la mesure du possible, une salle pour recevoir 12 personnes.

Il sera demandé au prestataire de se déplacer sur le territoire du PLIE pour assurer la prestation.

ARTICLE 4-2 – DELAIS D'EXECUTION DE LA PRESTATION

L'intégration en prestation du participant d'Atout PLIE devra avoir lieu avant le 31/12/2017. Les dates prévues des modules « Préparation aux visites métiers » pourront être modifiables dans un délai de prévenance de 10 jours ouvrés.

ARTICLE 4-3 – CONTRACTUALISATION DE LA PRESTATION

ARTICLE 4-3-1 – CONTRAT DE PRESTATION

Un contrat de prestation sera signé entre Atout PLIE Nord-Ouest 91 et l'opérateur conformément à la procédure de gestion du Fonds Social Européen. Pour obtenir le paiement de la prestation, le prestataire devra transmettre à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE : les heures consommées par les participants et leurs justificatifs, c'est-à-dire les feuilles d'emargement originales signées par les participants et le formateur en centre et en entreprise, le compte rendu qualitatif et quantitatif à l'issue chaque prestation, les supports de travail proposés aux participants et les résultats obtenus en terme de taux de placement à l'emploi, de nombres d'entretiens obtenus, de démarches de recherche d'emploi effectuées.

Si l'effectif minimum requis n'est pas mobilisé la semaine précédant le démarrage de l'action pour effectuer la prestation, l'annulation de l'action pourra être décidée par Atout PLIE Nord-Ouest 91. L'action ne pourra avoir lieu que si un groupe suffisant est constitué.

D'autre part, Atout PLIE Nord-Ouest 91 se réserve le droit de raccourcir le temps de prestation en cas de désistement d'un nombre trop important de personnes durant l'action ou de l'annuler (en cas de désistement de + de 50% du groupe constitué au démarrage).

ARTICLE 4-3-2 ETABLISSEMENT DU PRIX

Les prix figurent dans l'offre du titulaire. Le présent marché est traité à un coût de prestation unique pour la troisième étape, seule étape en prestation.

Les coûts de la prestation devront être détaillés selon les modalités définies par le cahier des charges ici présenté, chaque étape facturée devant être présentée.

Les prix seront fermes durant toute la durée de la prestation.

PRIX LOT 1 : Réalisation du module « Préparation aux visites métiers » de l'opération proposée en lien direct avec les participants :

Coût horaire unitaire « Formateur » TTC x 10 heures de prestation (1 journée de 6h + 1/2 jour de 4 H) x 7 sessions

Soit 70H de prestation en face à face.

Atout PLIE Nord-Ouest 91, 15 AV. DE NORVEGE,
PARC D'ACTIVITES DE COURTABOEUF- 91140 VILLEBON SUR YVETTE
☎ 01 69 29 00 11 MAIL : i.garouste@atoutplie.fr
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 94 99 Z

- Seules les heures réellement effectuées en face à face avec les participants seront payées.

PRIX LOT 2 : Module soutien à la recherche de PMSMP pour les participants volontaires

Cout forfaitaire TTC mise en place PMSMP*Nb de PMSMP réalisées

Un maximum de 28 PMSMP pourra être financé avec les personnes volontaires (1/3 de l'effectif total).

Le plie pourra décider de revoir le nombre de PMSMP à la hausse en fonction des souhaits des participants et du cofinancement FSE mobilisable sur cette opération.

La prestation sera facturée conformément aux prix contenus dans le contrat de prestation.
Le prix est ferme durant toute la durée de la prestation.

Seules les heures réellement effectuées sur ces bases de calculs seront payées.

Pour obtenir le paiement de la prestation, l'opérateur devra transmettre à Atout PLIE Nord-Ouest 91 :

- Les heures consommées par les participants et leurs justificatifs, c'est-à-dire les feuilles d'émargement signées par les participants et les formateurs, ainsi que les factures correspondantes.
- Les supports de bilan de chaque session
- Les questionnaires de satisfaction à chaud
- Les justificatifs de réalisation des PMSMP devront être fournis avec les attestations de présence, pour valider le paiement de chaque PMSMP (Prix LOT2)
- Le bilan global des 7 sessions, avec données qualitatives

ARTICLE 4-3-3 – AVENANT

En cas de réalisation de la convention avant le 31/12/2017 et de besoins supplémentaires repérés par le prestataire avant la fin de ce même exercice, un avenant pourra être mis en place pour un complément d'heures dans les conditions définies par la convention initiale. L'opérateur devra faire au préalable une demande d'extension par écrit, la structure d'animation et de gestion du PLIE y répondra favorablement ou défavorablement en fonction des besoins exprimés et de sa capacité financière.

ARTICLE 5 – MODALITES DE REGLEMENT DE LA PRESTATION

Le paiement de la prestation interviendra sur présentation d'une facture et des justificatifs de service fait : feuilles de présence et documents de suivi des participants, états de présences originales des stagiaires et du formateur, bilan global de chaque session et bilan final de la prestation, présentation des supports de travail.

Seront payées les seules heures réalisées par le(s) participants et les formateurs sur la période (au 31/12/2017)

ARTICLE 5.1 – CLAUSE DE RÉFACTION

En cas de non réalisation des heures en face à face, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne procédera pas au paiement des prix correspondant.

En cas de réalisation partielle, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne paiera que les prix des heures de prestation réellement exécutées.

La prestation pourra prendre fin de manière anticipée si le nombre de personnes inscrites sur la formation devient insuffisant, et que le groupe est trop restreint.

Il pourra également être décidé conjointement, une révision des heures à la baisse, en cas d'effectif insuffisant.

Atout plie se réserve la possibilité d'annuler la

Atout PLIE Nord-Ouest 91, 15 AV. DE NORVEGE,
PARC D'ACTIVITES DE COURTABOEUF- 91140 VILLEBON SUR YVETTE
☎ 01 69 29 00 11 MAIL : i.garouste@atoutplie.fr
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 94 99 Z

ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES

La mise en concurrence à procédure adaptée est soumise à instruction de la part d'Atout PLIE :

1. Le prix de la prestation est noté sur la base de **5 points**

La note **5** sera attribuée au candidat qui propose le prix le plus avantageux. *

*** Chaque opérateur devra détailler son mode de calcul en précisant le coût d'une unité d'œuvre**

2. Le projet technique sera jugé sur **15 points** et sera apprécié en fonction de la qualité du projet

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- Méthode d'organisation et pédagogie alternée sur 5 points
- Moyens humains pour la réalisation de l'action sur 5 points
- Moyens matériels pour la réalisation de l'action sur 2 points
- Accessibilité de la prestation proposée pour les participants sur 3 points.

Toute proposition de l'opérateur, modifiant le présent cahier des charges, donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence, si cette proposition est évaluée par les instances du PLIE comme plus performante que la proposition du dit cahier des charges et qu'elle souhaite retenir ce nouveau contenu pédagogique.

ARTICLE 6-1 – PIECES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE

1. Les documents de réponse qualitatifs et financiers du présent cahier des charges
2. La notification de la prestation par Atout PLIE Nord-Ouest 91
3. Le contrat de prestation signé entre le prestataire et Atout PLIE
4. Le présent cahier des charges signé paraphé et cacheté du prestataire dont l'exemplaire original conservé dans les archives d'Atout PLIE seul fait foi

ARTICLE 7 - MODALITES D'ORIENTATION DU PUBLIC VERS LE PRESTATAIRE

ARTICLE 7 - GENERALITES

Les personnes qui bénéficieront de la prestation seront sélectionnées en amont par Atout PLIE Nord-Ouest 91. Les informations relatives à leurs parcours professionnels seront transmises au prestataire avant le démarrage du module.

12 participants PLIE par session.

La session sera dédiée à des demandeurs d'emploi ayant un **projet professionnel à confirmer dans le secteur métier visé, ou souhaitant découvrir le métier, relativement autonomes pour suivre la prestation proposée, souhaitant découvrir le secteur métier, et ayant des difficultés à s'organiser dans leur recherche d'emploi.**

ARTICLE 8 - LES POINTS D'ETAPE

Dans le cadre du déroulement de la prestation, 2 points d'étape sont particulièrement importants et contribuent à donner pleinement son sens à l'action proposée. Ces 3 points doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.

2/ Suivi au cours de l'action

- Informer Atout PLIE sur l'évolution du participant dans l'action, ou en cas de difficulté particulière avec les participants ou d'absences répétées.
- Faire un point sur la suite du parcours en lien avec la problématique de la personne et en informer le coordinateur Atout PLIE

Atout PLIE Nord-Ouest 91, 15 AV. DE NORVEGE,
PARC D'ACTIVITES DE COURTABOEUF- 91140 VILLEBON SUR YVETTE
☎ 01 69 29 00 11 MAIL : i.garouste@atoutplie.fr
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 94 99 Z

- Mettre en place des réunions de suivi régulières au cours de la prestation avec le chargé de mission d'Atout PLIE.

2/ Bilan de fin de prestation

- Réunion de bilan finale avec Atout PLIE sur les conclusions de l'action.
- Mise en place d'un document de Bilan global

Abandon de prestation

En cas de non présentation du participant, le prestataire contacte ce dernier par téléphone ou par courrier. En cas de non réponse de sa part, le prestataire :

1. Contacte la coordinatrice d'Atout PLIE pour l'informer de cette absence et décide ensuite de l'opportunité de sortir le participant de la prestation.
2. Réalise un bilan de prestation et en remet l'écrit à la coordinatrice.

ARTICLE 9 - CONTENU DU DOCUMENT FINAL TRANSMIS AU PARTICIPANT ET A ATOUT PLIE

Un document de restitution du parcours du participant au sein de la prestation lui est transmis à l'occasion du dernier entretien de fin de la prestation. Ce document est également transmis à la SAG.

Ce document est transmis au référent de parcours PLIE après accord du participant ainsi qu'à l'organisme financeur – Atout PLIE Nord-Ouest 91.

ARTICLE 10 – MODALITES DE SORTIE DE LA PRESTATION

Le prestataire informe régulièrement la SAG de la situation du participant au sein de la prestation. Le prestataire informe Atout PLIE Nord Ouest 91 de l'évolution du nombre d'heures effectuées à visée professionnelle pour chaque participant.

ARTICLE 11 - MOYENS MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION

Article 11- 1 - Moyens humains

Un responsable de l'action est nominativement désigné par le prestataire. Il assure le suivi administratif de la prestation (transmission de documents relatifs à l'exécution de la convention...). Il est garant de la coordination technique de l'action entre tous les intervenants et du respect du cahier des charges.

Toute absence prolongée ou toute vacance de poste est immédiatement signalée au coordinateur d'Atout PLIE qui suit la prestation.

Tout changement d'intervenant est signalé au coordinateur d'Atout PLIE qui suit la prestation.

Le prestataire s'engage à faire intervenir une seule personne compétente, formée à la démarche pour la prestation d'accès et de maintien à l'emploi mise en place.

Article 11- 2 - Moyens matériels

Le prestataire s'engage à organiser la prestation dans des conditions matérielles adaptées (locaux accueillants, espace de détente...) et à mettre à disposition des participants des outils pédagogiques adéquats (adaptés et récents).

En outre, les logos d'Atout PLIE, de la Région Ile de France et du FSE doivent apparaître obligatoirement sur tous les documents utilisés pour l'action et dans les locaux où se déroulera l'action.

ARTICLE 12 - MODALITES D'EVALUATION DE LA PRESTATION – DEMARCHE QUALITE

Atout PLIE Nord-Ouest 91, 15 AV. DE NORVEGE,
PARC D'ACTIVITES DE COURTABOEUF- 91140 VILLEBON SUR YVETTE
☎ 01 69 29 00 11 MAIL : i.garouste@atoutplie.fr
N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 94 99 Z

Article 12-1 – REUNION DE BILAN DE PRESTATION

Au sein de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91, un référent est spécifiquement chargé du suivi de la prestation. Il assure des rencontres régulières avec le prestataire.

En fin de prestation, une réunion de bilan est organisée avec le prestataire et la chargée de mission correspondante sur l'action.

Cette réunion de bilan vise à évaluer la qualité globale de la prestation, ses résultats, ses points forts et les problèmes que le prestataire a pu rencontrer dans son exécution, en présence ou non des participants.

1 bilan final sera effectué pour vérifier les résultats attendus de la prestation.

Article 12-2 - REUNIONS PARTENARIALES

Le prestataire s'engage à favoriser en toute circonstance le développement des liens avec le responsable de l'action à Atout PLIE.

Le prestataire s'engage à favoriser la connaissance de la prestation auprès des référents de parcours du PLIE notamment à travers sa participation aux réunions partenariales organisées par l'association Atout PLIE.

Article 12-3- JUSTIFICATIFS DE RESULTATS

L'organisme de formation devra fournir les pièces justificatives de la bonne réalisation de la prestation :

Assiduité sur le groupe et cohésion de groupe – transmission des feuilles de présences originales des participants et signées cachetées du formateur, des participants à joindre à Atout PLIE

Evaluation de la prise d'autonomie de la personne - bilans individuels de stagiaire

Résultats en terme de projet professionnel dans le métier visé

Lien direct avec les entreprises : Mettre en avant l'ensemble des contacts entreprises ou interviews avec les employeurs, les stages ou PMSMP, visites effectuées, pistes employeurs pour des prises de pistes éventuelles ou prise de reprise de formation à l'issue.

Bilan final de la prestation collective à transmettre à Atout PLIE Nord-Ouest 91, et copie de contrats s'il y a lieu.

La prestation devra se dérouler dans une dynamique utile à la recherche d'emploi.

ARTICLE 13– CLAUSE DE CONFIDENTIALITE / DONNEES NOMINATIVES

Le prestataire s'engage à mettre en place des procédures permettant d'assurer la confidentialité des informations concernant les participants de la prestation. Les informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles relatives à la prestation en elle-même. Le participant est informé de l'utilisation faite des renseignements demandés.

ARTICLE 14 – OBLIGATION DE PUBLICITE

Les Logos du FSE, de l'Europe s'engage en Ile de France, de la Région Ile De France et d'Atout PLIE doivent apparaître obligatoirement sur tous les documents utilisés pour l'action et dans les locaux où se déroule l'action.

ARTICLE 17 – CONSERVATION ET PRESERVATION DES PIECES RELATIVES A LA PRESTATION

Dans le cadre de la présente mise en concurrence à procédure adaptée lancée par Atout PLIE Nord-Ouest 91, le prestataire retenu s'engage à fournir toutes les données relatives au déroulement de la prestation demandée par l'Etat, ou tout autre organisme externe mandaté par l'Etat, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de la prestation.

Le prestataire devra conserver ces éléments pendant 10 ans.